

SOLECOINSERT

Société par actions simplifiée au capital de 57 000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Evry sous le numéro 845 185 339

Siège Social : 10, rue Galvani - 91300 MASSY - Tél. : 01 60 14 14 99 - Fax. : 01 60 14 14 13

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOLECOINSERT

Société par actions simplifiée au capital de 57 000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Evry sous le numéro 845 185 339

Siège Social : 10, rue Galvani – 91300 MASSY - Tél. : 01 60 14 14 99 – Fax. : 01 60 14 14 13

La Société par Actions Simplifiée SOLECOINSERT (SAS), créée 10 janvier 2019, a la mission de reprendre, gérer et développer l'activité friperie Vet'Sol de l'association Secours Islamique France (SIF).

La SAS a vocation à générer du profit pour financer des actions humanitaires et sociales du SIF, sachant qu'elle conserve cependant la majorité de ses bénéfices pour le maintien et le développement de son activité, conformément à la législation sur l'économie sociale et solidaire. En effet, au-delà de son activité Vet'Sol (vêtements solidaires), la SAS souhaite devenir entreprise d'insertion, apportant par ce biais un complément important aux actions sociales SIF en faveur de l'insertion des plus vulnérables.

Ce rapport rend compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31/12/2022.

Les comptes ont été établis par un cabinet d'expertise comptable, suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues habituellement pour une SAS.

Le rapport de gestion n'est pas obligatoire, notamment car la SAS a un associé unique, mais il nous est apparu important de garder une cohérence avec la communication des autres entités SIF et de fournir en toutes transparence une présentation de notre activité 2022, comme nous l'avons déjà fait les années précédentes.

1. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et résultat à affecter

L'activité de notre société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 103 950 €, correspondant essentiellement aux ventes de vêtements d'occasion (en augmentation par rapport à 2021).

Nous notons un bon développement de l'activité, surtout après les années de COVID-19 durant lesquelles la récupération de vêtements avait été freinée et les achats de friperie pour beaucoup interrompus. La qualité des vêtements d'occasion collectés nous permet en général de négocier des prix de revente à la tonne intéressants.

La collecte se fait par l'intermédiaire de conteneurs (box) mis à disposition sur les communes de Saint Denis, sur les sites du SIF à Saint Denis et à Massy et sur les sites d'une trentaine d'associations partenaires du SIF, qui ont accepté nos collecteurs.

Sur 2022, nous avons ainsi collecté au total 276,2 tonnes de vêtements d'occasion (contre 251,4 en 2021).

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 84 238 €, comprenant principalement :
 - Charges de personnel pour 45 754 € (2 chauffeurs pour la récupération des vêtements sur les lieux de collecte).
 - Autres achats et charges externes pour 24 223 €, dont le loyer versé à la SCI SIFMASSY pour 4 800 € (Espace de stockage de friperie)

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à 19 712 €. Le résultat financier ressort à 0 € et le résultat exceptionnel à 0 €. L'impôt sur les sociétés s'élève à 463 €.

Les comptes de l'exercice, en tenant compte de ces trois résultats et de l'impôt, se soldent par un bénéfice net comptable de 19 249 € contre déficit net comptable de 16 650 € au 31/12/2021.

SOLECOINSERT

Société par actions simplifiée au capital de 57 000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Evry sous le numéro 845 185 339

Siège Social : 10, rue Galvani – 91300 MASSY - Tél. : 01 60 14 14 99 – Fax. : 01 60 14 14 13

2. Bilan de la société

L'actif net immobilisé de la société est de 19 025 € (106 conteneurs à vêtements nécessaires à l'activité friperie, en partie amortis).

L'actif circulant de la société ressort à 77 988 € correspondant essentiellement aux disponibilités pour 69 835 €.

Au passif, les capitaux propres ressortent à 64 475 €, dont 57 000 € de capital social et 19 249 € de résultat, le report à nouveau étant quant à lui à - 13 156 €. Ils se composent secondairement de de la réserve légale et du fonds de développement.

Par ailleurs, les dettes sont de 32 539 €. Elles se composent essentiellement de dettes sociales et de dette compte courant vis-à-vis de l'associé unique SIF.

A la clôture de l'exercice, le total du bilan de la société s'élevait à 97 014 € contre 108 668 € au 31/12/2021.

3. Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé (progrès réalisés ou difficultés rencontrées)

Aucun événement majeur n'est survenu dans l'exercice.

4. Évènements importants intervenus entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion

Aucun événement majeur n'est survenu entre temps.

5. Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le résultat devrait peu évoluer pour l'exercice 2023. Un plan d'action est mis en place afin de développer le volet insertion et une stratégie pour maintenir l'équilibre de la SAS.

Il est notamment prévu de déposer 22 conteneurs à vêtements supplémentaires, dans différents lieux de collecte. Cette potentielle rentrée complémentaire, qui nous permettrait d'atteindre les 352 tonnes collectées en 2023, serait compensée par les dépenses d'investissement dans des matériels logistiques adaptés.

6. Montants des dividendes versés au titre des 3 exercices précédents

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

7. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat se fait en conformité avec l'article 21 des statuts et avec les dispositions de l'article 1er de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et de l'arrêté du 3 août 2015.

Avec un report à nouveau créditeur, 5% du bénéfice seraient allés en réserve légale (qui doit atteindre le dixième du capital social) et 20% seraient allés en fonds de réserve statutaire obligatoire dit « fonds de développement » (tant que le montant total des réserves n'atteint pas le cinquième du capital social).

SOLECOINSERT

Société par actions simplifiée au capital de 57 000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Evry sous le numéro 845 185 339

Siège Social : 10, rue Galvani – 91300 MASSY - Tél. : 01 60 14 14 99 – Fax. : 01 60 14 14 13

Toutefois, le report à nouveau étant débiteur, nous proposons la mise en report à nouveau du bénéfice de 19 249 €. Le report à nouveau, à l'issue de l'affectation, sera de 6 093 €.

8. Autres informations

L'annexe présente les autres états requis pour le rapport de gestion d'une SAS.

Enfin, le mandat de représentant étant réalisé bénévolement, il n'y a aucune rémunération allouée au représentant pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, que ce soit en rémunération financière brute ou en accessoires et avantages en nature.



Mahieddine KHELLADI

Représentant du SIF, personne morale présidente de la SAS.

Annexe :

- **Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la SAS**
Néant.
- **Etat des sûretés consenties par la SAS**
Néant.
- **Activités de la société en matière de recherche et développement**
Néant.
- **Dépenses non déductibles fiscalement (charges qui ne peuvent pas s'imputer sur le résultat imposable de la SAS)**
Néant.
- **Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société à des PME, TPE ou micro-entreprises (auto-entrepreneur) avec lesquelles la SAS entretient des liens économiques le justifiant**
Néant.
- **Informations légales requises en cas d'opérations par la SAS sur ses propres actions dans le cadre d'attributions d'actions à des salariés ou d'un programme de rachat par la SAS de ses propres actions**
Néant.
- **Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de souscription d'action après exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital**
Néant.
- **Prise de participation significative ou prise de contrôle de la SAS dans d'autres entités**
Néant.
- **Activités des filiales et des sociétés sous contrôle**
Néant.
- **Injonctions ou sanctions reçues pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence**
Néant.